

Monsieur Simon Jolin-Barette
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

J'ai pris connaissance de la pétition électronique déposée par la députée de Saint-Laurent le 6 février 2020 à l'Assemblée nationale dans laquelle 535 pétitionnaires ont demandé de rendre obligatoire l'étiquetage détaillé des poissons et des fruits de mer en vente dans les commerces du Québec. La demande vise la communication de la provenance des produits de mer et de la technique de pêche utilisée afin que le consommateur puisse faire des achats éclairés quant à son empreinte écologique.

Les besoins exprimés seront, en partie, comblés par de nombreuses initiatives entreprises par les partenaires du secteur des pêches et de l'aquaculture dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action 2018-2023 pour la réussite de la Politique bioalimentaire 2018-2025 Alimenter notre monde, rendu public le 29 janvier 2020. D'ailleurs, les préoccupations contenues dans la pétition rejoignent la première ambition de cette politique qui est de maintenir un haut niveau de confiance des consommateurs à l'égard des aliments et de leurs modes de production et de transformation. Elle comprend également une cible qui vise à faire passer de 52 % à 70 % la part des volumes de produits aquatiques québécois écocertifiés.

Dans le cadre de ce Plan d'action 2018-2023, les partenaires du Groupe Pêches et aquaculture ont inscrit plus d'une vingtaine d'actions dans leur feuille de route afin de contribuer à la mise en œuvre de la Politique bioalimentaire, dont :

- trois actions qui portent sur l'amélioration de l'information aux consommateurs (promotion des produits auprès des consommateurs, mise

en œuvre d'une stratégie de communication et diffusion d'information sur les modes de production et de transformation en aquaculture) ;

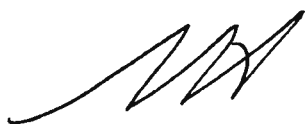
- une action qui vise à poursuivre les initiatives visant la certification de la qualité et de la salubrité des produits aquatiques du Québec ;
- une action qui vise le maintien des écocertifications actuelles (crevette nordique du Golfe du Saint-Laurent, crabe des neiges du sud du Golfe du Saint-Laurent, homard de la Gaspésie, homard des Îles-de-la-Madeleine) ;
- une action qui concerne la finalisation de l'écocertification du Flétan du Groenland (Turbot) et celle du crabe des neiges des zones côtières du Québec.

Il est important de souligner que certaines demandes transmises par la pétition sont difficilement applicables notamment au regard des produits provenant de l'extérieur du Québec. Malgré la nécessité de mettre en place des infrastructures technologiques, nous continuons à travailler sur des initiatives permettant d'assurer un suivi des lots par tous les intervenants des circuits de la commercialisation, du pêcheur au détaillant, en passant par les transformateurs et les distributeurs.

En terminant, je vous informe que mon cabinet et moi-même avons rencontré en février madame Valentine Thomas, instigatrice de la pétition. Il a été convenu de collaborer avec cette dernière pour mieux faire connaître les initiatives portées par le gouvernement du Québec. Soyez assuré que nous continuerons à travailler de façon concertée afin que les besoins d'information des consommateurs soient comblés.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



André Lamontagne